



Metz, le 5 janvier 2018

Déclaration de Laurent BOURGEOIS
Secrétaire général adjoint de la CFDT Métallurgie Moselle

Situation de l'entreprise TONNA ÉLECTRONIQUE

L'entreprise se compose d'un siège social à Reims d'une quarantaine de personnes, et d'une vingtaine de personnes sur le site de Fameck en Moselle. TONNA ELECTRONIQUE produit des boîtiers multimédia, TNT, de la vidéocommunication, des portiers d'immeuble.

Depuis son premier redressement judiciaire en décembre 2006, l'effectif du personnel est passé de 150 à 58 salariés.

La DUP attendant le passage devant le tribunal de commerce, le 25 janvier 2018, à Reims, concernant le remboursement d'une somme d'environ 500 000€ du plan de continuation.

Tout d'abord en 2014 les salariés ont accepté de subir une période de trois ans d'activité partielle.

Ensuite, les deux tiers des salariés ont accepté le projet d'accord de 2015, avec une durée initiale d'un an sur les points suivants :

- Gel des RTT en 2016.
 - Abandon du 13^e mois en 2015, gel en 2016.
- Les salariés ont donné le maximum, il n'est plus possible d'en demander davantage.

Les salariés ont également connu des versements de salaires en retard !

Enfin, l'entreprise a franchi une nouvelle étape inacceptable en versant un acompte de seulement 30 % du salaire net de la paie de décembre 2017, via une décision unilatérale le jour du versement des salaires !

L'âge moyen se situe autour de 50 ans, ce qui ne facilite pas la recherche d'alternatives. À ce stade, il n'est plus possible de demander des efforts supplémentaires aux salariés.

Le syndicat CFDT Métallurgie de la Moselle apporte tout son soutien aux salariés et à l'équipe CFDT de Jean-Marc MESNER.

Nous comprenons la grande inquiétude des salariés, et leur volonté de trouver un dénouement à leur situation.